

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 2 mars 2015

Le 2 mars 2015 à 20h30, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués en date du 20 janvier 2015, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Christiane PREVOST, Maire.

Etaient présents : MM PREVOST Christiane ; BOEUF Pascal ; PIERRON Pierrette ; BREHIER Jacques ; NORMAND Isabelle ; NICOLAS Marie-Noëlle ; PLON Patrick ; GENTIL Christian ; LOISEAU Laurent ; LACHETEAU Nathalie ; PACREAU Stéphane ; BOINOT Florence ; GASSELING Théo ; PEREZ Marie-José ; JANOT Jean-Marie

Présents = votants : 15

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h30

ORDRE DU JOUR

◆ **convention de transfert de la caserne des pompiers au SDIS :**

Le Maire relate l'historique des différents travaux effectués dans la caserne par la commune, l'ancien SIVOM, et le SDIS. Chaque conseiller municipal a eu le texte du projet de convention de transfert lors de la précédente réunion du 26 janvier dernier. La clause de rétrocession ne pouvant pas être modifiée, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter à bulletin secret.

Mme Perez fait remarquer que la clause devait être négociée, que le vote aurait pu attendre après les élections départementales ; Madame le Maire répond que le risque est mesuré.

Résultat du vote : 12 voix POUR 2 voix CONTRE 1 vote blanc

Mme Perez et M Janot informent qu'ils auront recours au Tribunal administratif et informeront la population.

◆ **convention avec le Syndicat Charente Eaux** qui assiste la commune en matière d'assainissement collectif : accord pour signer ladite convention (vote unanime 15 voix POUR)

◆ **temps de préparation des TAP** (temps d'activités périscolaires) effectué à l'école primaire par un agent de la commune : la CC Val de Charente a décidé le versement d'une prime exceptionnelle aux agents CC intervenant pendant les TAP pour la période de septembre à décembre 2014, ainsi que du temps de préparation à partir du 1^{er} janvier 2015. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'agent communal du temps complémentaire (30 mn par semaine d'école) et une réunion par période scolaire, ainsi que la régularisation de ces temps de préparation pour la période 2014 concernée. (15 voix POUR)

◆ **DEVIS :**

- Achat d'une dameuse à Ets Mazeau pour un montant ttc de 1 194 € (15 voix POUR)
- Dépose et re pose d'un candélabre sur la place pour l'installation d'un manège : devis du SDEG = 251.80 €
remarque : à considérer comme subvention au Comité des fêtes (15 voix POUR)

◆ **Motion pour le respect des engagements** pris par l'Etat sur les dessertes journalières de la nouvelle ligne LGV

◆ **recrutement d'un surveillant de baignade** : accord pour le recrutement d'un jeune de La Faye, pendant 8 semaines sur les mêmes bases que les années passées

QUESTIONS DIVERSES :

◆ Prévisions investissements 2015 :

- Achat livres pour la bibliothèque
- Voirie : travaux de point à temps
- Au plan d'eau : achat de jeux
- Au stade de rugby : à voir installation de wc
- Salle des fêtes : réfection du bar
- Au cimetière : après reprise de tombes, création d'un ossuaire (voir si agent communal habilité ?)
- Mise en accessibilité de la Poste

◆ Tarifs des cartes de pêche pour la saison 2015 : idem tarifs 2014 (vote 15 voix POUR)

◆ **Réseau eaux usées** : pour éviter que des eaux parasites pluviales ne se déversent dans ce réseau, il serait nécessaire de demander aux usagers signalés en anomalie par les tests de fumée réalisés en 2002 si les travaux ont été réalisés

Remarques :

- M. Janot demande une réunion de la commission commerce / artisanat : Mme Prévost attend un rendez-vous avec les représentants de la Chambre de Commerce et celle des Métiers
- Question sur le projet d'immersion des élèves de primaire au collège et le refus de la CC de financer : Mme Prévost informe que ce projet semble annulé pour cette année
- Mme Perez signale la dangerosité par manque de visibilité route de Ruffec
- Mme Nicolas demande de matérialiser un passage protégé route de Ruffec